



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la recherche

Question écrite n° 46238

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que le fonctionnement du bateau Marion Dufresne II ne serait pas budgétairement assuré. Ce bateau lancé en 1996 est chargé des liaisons avec les terres australes françaises. On sait que pour des raisons financières il ne naviguera que 200 jours par an. Il lui demande de lui confirmer si ces informations sont exactes et de lui dire si les limites ainsi fixées aux liaisons avec les terres australes n'ont pas des conséquences négatives importantes. Il lui demande enfin de lui indiquer si des améliorations sont envisagées.

Texte de la réponse

Le bateau Marion-Dufresne-II, lancé en 1995 pour remplacer le Marion-Dufresne-I, a été construit en vue d'une double utilisation : la desserte logistique des îles Crozet, Amsterdam et Kerguelen, pour le compte du Territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ; la participation à des travaux de recherche océanographique. Le Marion-Dufresne-II, qui embarque de nombreux équipements scientifiques, n'a pas la qualification « glaces » et ne peut donc approcher de la banquise. L'exploitation de ce bâtiment, année après année, est répartie à raison de : 135 jours/an pour l'Institut français pour la recherche et la technologie polaire (IFRTP), qui est un groupement d'intérêt public (GIP) financé essentiellement par le budget civil de recherche et développement, une part minoritaire des ressources de ce GIP provenant directement du Territoire des TAAF ; 230 jours/an pour les TAAF, dont le budget relève du ministère chargé de l'outre-mer. En ce qui concerne l'IFRTP et la partie des ressources, dans le budget pour 1997, apportée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les besoins correspondant à 135 jours de recherche océanographique sont prévus et l'IFRTP pourra consacrer en 1997 la totalité de son quota d'utilisation du Marion-Dufresne-II à l'exécution de son programme prévisionnel de recherches. Le reste de l'année, la desserte des îles subantarctiques, assurée par le Territoire des TAAF, devrait occuper ce navire de façon effective pendant environ 150 à 180 jours, et le financement de cette utilisation est prévu par le budget 1997 du Territoire. En dehors de ces utilisations, par l'IFRTP et pour la desserte des îles, le navire restera à quai de l'ordre de 50 à 80 jours, répartis dans le quota d'utilisation réservé au Territoire, et la question peut donc être posée d'une présence à la mer encore plus importante du navire Marion-Dufresne-II. La réflexion, qui est conduite par le Territoire et les tutelles, porte notamment sur deux thèmes. Il semble que ce navire puisse remplir, en bonne coordination avec la Marine nationale, des missions de souveraineté et de présence en Antarctique qui sont aujourd'hui effectuées par d'autres bâtiments. Des besoins nouveaux pourraient être identifiés dans le cadre des réflexions qui ont lieu, au niveau national et en international, pour une meilleure coordination des moyens de la recherche océanographique des différents pays. En effet, le Marion-Dufresne-II dispose d'instruments scientifiques remarquables, avec en particulier un « carottier » unique au monde, et il pourrait contribuer à plusieurs programmes en coopération internationale de recherche non seulement dans l'hémisphère Sud, comme c'est principalement le cas actuellement, mais aussi dans l'Arctique. Cependant, la participation plus fréquente du navire à de tels programmes implique des transits entre hémisphères plus nombreux, dont l'optimisation du calendrier et le financement restent à définir.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46238

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6539

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 954